



PLAN DE LUTTE CONTRE LES FRELONS EXOTIQUES ENVAHISSANTS

RÔLE DU RÉFÉRENT COMMUNAL

Le référent est formé gratuitement par FREDON PACA/GDSA13 sur la reconnaissance des espèces de frelons, de leurs nids et la connaissance des techniques de piégeage et de destruction



*Frelon asiatique
à pattes jaunes*



Frelon oriental

Le rôle du référent en matière de piégeage

Février à mai

- Il reçoit par mail les consignes de piégeage de la part du GDSA13
- Il procède à la campagne de piégeage entre février et mai environ pour le compte de sa collectivité (pose des pièges, renouvellement de l'appât, comptage et enregistrement des prises, retrait des pièges)
- Il anime le réseau de piégeage par les particuliers sur sa commune :
 - Il tient à jour la liste des particuliers dépositaires d'un piège à frelons mis à disposition par la mairie (signature de la convention commune/particulier : nom, contacts téléphone et mail, adresse ou point GPS du piège)
 - Il retransmet à chaque membre de ce réseau les informations et consignes de piégeage de la part du GDSA13 (informations initiales et au fil de la saison)
- Si la commune est volontaire pour participer au suivi de piégeage, il recueille les relevés des prises (de la commune et/ou des particuliers) et les retransmet au GDSA13.

Le rôle du référent en matière de destruction de nid de frelons

Mai à novembre

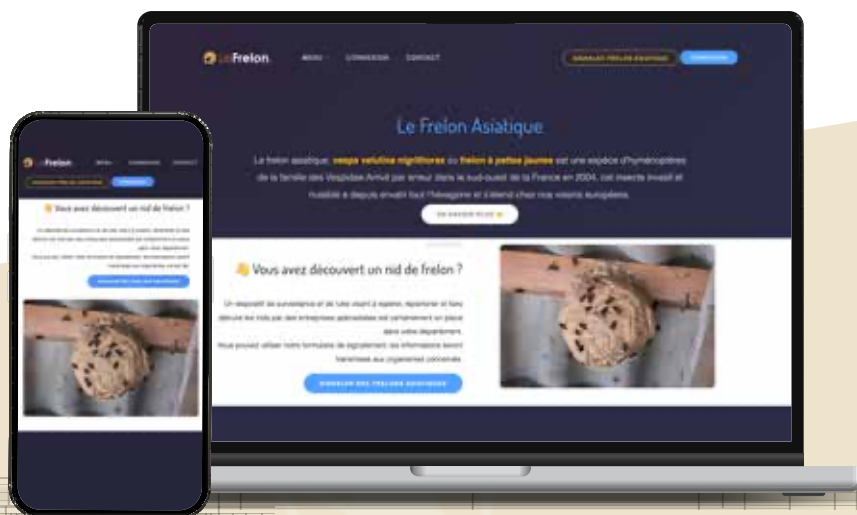
Après déclaration d'un nid de frelons par un particulier sur la plateforme internet www.lefrelon.com, le référent :

- reçoit le signalement de nid sur sa commune/zone d'intervention par un email envoyé via www.lefrelon.com
- procède à l'expertise de terrain (ou à défaut sur photographie) :
 - Identification de l'espèce concernée : frelon asiatique à pattes jaunes ou frelon oriental
 - Confirmation de l'activité des insectes
 - Anticipation de l'intervention (caractère d'urgence, présence d'enfants, lieu de passage à proximité...)
- met à jour la fiche de signalement du nid via www.lefrelon.com (hauteur du nid, accessibilité...)

Après que le particulier ait fait intervenir un désinsectiseur pour neutraliser le nid :

- se déplace sur site pour valider la destruction totale de la colonie
- met à jour la fiche de signalement du nid via www.lefrelon.com

Rendez-vous sur :
WWW.LEFRELON.COM



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU-RHÔNE**

